



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Accessoires pour vans, camping-cars et activités de plein air

Équipe ton van – Vincent Stäger | Version 2.0 – août 2026

À RETENIR AVANT LE RETRAIT

La location, ainsi que la caution lorsqu'elle est exigée, doivent être intégralement payées avant le début de la location. À défaut de paiement de la caution ou de confirmation de la dispense liée au programme de fidélité, aucune instruction ni autorisation d'accès au dépôt ne sera transmise.

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de location (« CGL ») régissent toute mise à disposition temporaire de matériel et d'accessoires proposée par Équipe ton van – Vincent Stäger, entreprise individuelle domiciliée dans le canton de Fribourg, ci-après « le Loueur ».

Toute réservation effectuée sur equipetonvan.ch ou acceptée au moyen d'un devis implique l'adhésion sans réserve du client, ci-après « le Locataire », aux CGL dans leur version en vigueur au moment de la réservation.

2. Réservation, prix et paiement

Les réservations sont effectuées sur le site du Loueur ou, dans certains cas, au moyen d'un devis personnalisé. Les prix applicables sont ceux affichés ou indiqués dans le devis au moment de la réservation.

Sauf indication écrite contraire, le prix total de la location est exigible à la réservation. Une réservation n'est ferme qu'après réception et validation du paiement. Le Locataire doit fournir des renseignements exacts et complets. Les conséquences d'informations erronées ou incomplètes lui sont imputables.

Les demandes portant sur une durée, des dates ou une combinaison de produits non proposées en ligne peuvent faire l'objet d'un devis. Sauf dérogation écrite, les présentes CGL s'appliquent également à ces locations.

3. Durée de la location

La durée ainsi que les dates de début et de restitution sont celles indiquées dans la confirmation de réservation ou le devis. Les formules habituellement proposées sont de 3, 7, 14, 21 ou 30 jours.

Toute prolongation nécessite l'accord écrit préalable du Loueur et dépend des disponibilités. La restitution anticipée ne donne droit à aucun remboursement ni réduction.

4. Dépôt, accès et remise du matériel

Le matériel est mis à disposition dans le dépôt choisi lors de la réservation. Le retrait et le retour peuvent s'effectuer de manière autonome. Les adresses, horaires applicables, consignes et moyens d'accès sont communiqués avant le début de la location.

L'accès au dépôt est strictement personnel. Les codes, liens, clés numériques ou autres moyens d'ouverture ne doivent pas être transmis à un tiers. Le Locataire respecte les règles du site, referme les accès et veille à ne pas gêner les autres utilisateurs.

CONDITION D'ACCÈS AU DÉPÔT

Les informations permettant le retrait ne sont envoyées qu'après paiement intégral de la location et, selon le cas, après paiement de la caution ou confirmation par le Loueur d'une dispense de caution. Si cette condition n'est pas remplie dans le délai communiqué, l'accès est refusé et le matériel n'est pas remis. Le défaut de retrait qui en résulte est imputable au Locataire et ne donne droit à aucun remboursement, sous réserve des règles d'annulation prévues à l'article 13.

Au retrait, le Locataire vérifie sans délai l'état, le fonctionnement et l'intégralité du matériel. Toute anomalie ou pièce manquante doit être signalée avant la première utilisation, avec des photos si possible. Sans signalement rapide, le matériel est présumé remis complet et dans l'état documenté par le Loueur, sous réserve d'un défaut non décelable lors d'un contrôle raisonnable.

5. Caution

Une caution peut être exigée selon la nature et la valeur du matériel. Son montant figure sur la fiche du produit concerné. Elle est demandée séparément avant le début de la location au moyen d'un lien de paiement sécurisé.

Le paiement doit être reçu dans le délai indiqué. À défaut, le Loueur peut suspendre l'envoi des accès, refuser la remise du matériel et, après mise en demeure restée sans effet ou lorsque le début de la location est imminent, annuler la réservation aux conditions de l'article 13.

La caution ne constitue ni une franchise maximale ni une limitation de responsabilité. Si le dommage ou les sommes dues excèdent son montant, le solde reste dû par le Locataire.

6. Programme de fidélité et dispense de caution

Un client inscrit au programme de fidélité peut bénéficier d'une dispense de caution selon les conditions en vigueur et sous réserve de confirmation par le Loueur. L'inscription doit être finalisée avant le délai de paiement de la caution.

Cette dispense évite uniquement le versement préalable de la garantie. Elle ne supprime ni ne limite la responsabilité du Locataire. Les frais de réparation, de remplacement, de nettoyage, de retard ou tout autre montant dû peuvent lui être facturés séparément.

Le Loueur peut refuser ou retirer la dispense et exiger une caution notamment après un retard, un retour incomplet, sale ou endommagé, un non-respect des consignes, un paiement en souffrance, un abus ou un incident antérieur. Les autres avantages du programme peuvent également être suspendus ou retirés en cas de non-respect des CGL.

7. Restitution et remboursement de la caution

Le matériel doit être replacé au lieu indiqué au plus tard à la date convenue, propre, sec, complet, correctement emballé et accompagné de tous les accessoires remis au départ. La restitution n'est effective que lorsque le matériel a été déposé conformément aux consignes et que le Loueur peut en reprendre possession.

Après le retour, le Loueur contrôle l'état et l'intégralité du matériel. Si aucune anomalie n'est constatée, le remboursement de la caution est initié en principe dans les 48 heures suivant le contrôle. Le délai d'apparition sur le compte dépend ensuite du prestataire de paiement et de l'établissement bancaire.

En cas de contrôle différé justifié, de dommage, de pièce manquante, de salissure, de retard ou de contestation, le remboursement peut être suspendu pendant le temps raisonnablement nécessaire à l'examen et au chiffrage. Le Loueur informe le Locataire des retenues envisagées et fournit, dans la mesure du possible, les justificatifs correspondants. Le solde éventuel est remboursé après déduction des montants dus.

8. Utilisation, sécurité et interdictions

Le Locataire s'engage à :

- utiliser le matériel uniquement conformément à sa destination, aux instructions du Loueur et aux prescriptions du fabricant ;
- vérifier la compatibilité avec son véhicule, son installation électrique, son attelage et ses équipements avant utilisation ;
- respecter les charges maximales, règles de circulation, prescriptions de sécurité et conditions météorologiques ;
- manipuler, transporter et stocker le matériel avec soin, à l'abri du vol, des chocs, de l'humidité et des températures inadaptées ;
- ne pas prêter, sous-louer, céder, transformer, démonter ni réparer le matériel sans accord écrit du Loueur ;
- cesser immédiatement l'utilisation en cas d'anomalie ou de risque et prévenir le Loueur.

Le Locataire répond également du comportement des personnes auxquelles il permet d'utiliser le matériel.

9. Assurance, vol, perte et responsabilité du Locataire

Aucune assurance couvrant le matériel loué n'est incluse. Le Locataire est invité à vérifier auprès de son assureur si sa responsabilité civile privée ou une autre couverture prend en charge les biens loués.

Le Locataire assume la garde du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution effective. Il répond notamment du vol, de la perte, de la destruction, des dégradations, des pièces manquantes et des dommages résultant d'une utilisation non conforme, d'un défaut de surveillance ou du non-respect des consignes.

En cas de vol ou de perte, il doit immédiatement informer le Loueur et déposer une plainte auprès de la police. Une copie du procès-verbal ou de l'attestation de dépôt doit être transmise au Loueur.

Les frais sont calculés sur la base du coût raisonnable de réparation ou, si la réparation est impossible ou économiquement disproportionnée, du coût de remplacement par un article identique ou équivalent, compte tenu de l'état et de l'ancienneté du matériel. Peuvent également être facturés les accessoires manquants et les frais externes directement liés au sinistre. L'usure normale et les défauts non imputables au Locataire ne sont pas facturés.

10. Nettoyage et matériel incomplet

Un nettoyage normal après utilisation est attendu. Lorsque l'état de restitution nécessite une intervention supplémentaire, les frais suivants peuvent être appliqués selon le travail réellement nécessaire :

- CHF 30.– pour un nettoyage simple ;
- CHF 50.– pour un nettoyage approfondi ;
- CHF 80.– pour des salissures importantes ou extrêmes, une absence de nettoyage ou un matériel impropre à une remise immédiate en location.

Les consommables, accessoires, emballages ou pièces manquants sont facturés à leur coût de remplacement raisonnable. Si le nettoyage ou la remise en état occasionne des frais supérieurs aux forfaits ci-dessus, le Loueur peut facturer les frais effectifs sur justificatif.

11. Retard et non-restitution

Tout retard doit être signalé immédiatement. Un retard non autorisé peut être facturé au prorata de la durée supplémentaire, au minimum selon le tarif applicable, ainsi que les frais directs causés au Loueur, notamment lorsqu'une location suivante est perturbée.

En cas de non-restitution ou de restitution partielle, le Loueur peut réclamer le coût de remplacement, les frais de récupération, de déplacement et de gestion raisonnablement engagés, sans préjudice de tout autre droit.

12. Défaut du matériel et responsabilité du Loueur

Le Loueur remet un matériel contrôlé et apte à l'usage prévu. Le Locataire doit signaler immédiatement tout défaut et ne pas poursuivre l'utilisation si cela peut aggraver le dommage ou créer un risque.

Le Loueur répond conformément au droit impératif applicable. Dans la mesure permise par la loi, il ne répond pas des dommages indirects, pertes de vacances, pertes de gain ou conséquences résultant d'une incompatibilité que le Locataire devait vérifier, d'une utilisation non conforme ou du non-respect des instructions.

13. Annulation ou modification par le Locataire

Toute demande doit être adressée par écrit à info@equipetonvan.ch. Sauf condition particulière indiquée lors de la réservation :

- plus de 7 jours avant le début de la location : remboursement intégral ;
- entre 7 jours et 72 heures avant le début de la location : remboursement de 50 % du prix de la location ;
- moins de 72 heures avant le début de la location ou en cas de non-présentation : aucun remboursement.

À titre commercial et sans obligation, le Loueur peut proposer un report, un avoir ou une autre solution. Les éventuels frais de transaction non récupérables peuvent être déduits lorsque la loi le permet et que cela a été annoncé.

14. Indisponibilité et force majeure

En cas d'indisponibilité exceptionnelle du matériel, de panne, sinistre, accident, problème d'accès au dépôt, événement météorologique important, décision d'une autorité ou autre circonstance indépendante de sa volonté, le Loueur peut proposer un article équivalent, un report ou le remboursement du prix du matériel indisponible.

Aucune partie n'est responsable d'un manquement causé par un événement imprévisible et irrésistible échappant raisonnablement à son contrôle, sous réserve de ses obligations d'information et de limitation du dommage.

15. Données personnelles

Le Loueur traite les données nécessaires à la réservation, au paiement, à la communication, à l'accès aux dépôts, au suivi des locations, au programme de fidélité et à la défense de ses droits. Certaines données peuvent être transmises aux prestataires indispensables à ces finalités, notamment aux services de paiement, de réservation, d'hébergement ou d'accès.

Le traitement est effectué conformément à la législation suisse sur la protection des données et à la déclaration de confidentialité publiée sur le site. Cette dernière précise notamment les catégories de données, les destinataires, la durée de conservation et les droits des personnes concernées.

16. Communications et preuve

Les communications relatives à la location peuvent être adressées par e-mail ou SMS aux coordonnées fournies par le Locataire. Celui-ci doit vérifier leur exactitude et consulter ses messages, y compris les courriers indésirables, avant le début de la location.

Les confirmations, échanges écrits, photographies d'état, données de réservation, preuves de paiement et journaux techniques d'accès peuvent être utilisés comme moyens de preuve, dans les limites du droit applicable.

17. Modification des CGL

Le Loueur peut modifier les présentes CGL. La version applicable est celle acceptée au moment de la réservation. Toute modification ultérieure ne s'applique pas rétroactivement à une réservation déjà conclue, sauf accord des parties ou exigence légale.

18. Droit applicable et for

Les présentes CGL sont soumises au droit suisse. Le for est déterminé conformément aux règles impératives applicables. Pour les litiges qui ne relèvent pas d'un for impératif, les tribunaux du canton de Fribourg sont compétents.

CONTACT

Équipe ton van – Vincent Stäger | equipetonvan.ch | info@equipetonvan.ch